Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_271-DE

DC_2026_271

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DELAUNAY Jean-Luc

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 58 Votants (dont 10 pouvoirs) : 68	L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 19/06/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIER - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Carine GERMOND - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Arnaud DUPUIS donne pouvoir à Hubert DESBLES, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY, Karine MOREL donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Carine GERMOND, Paul LAPAUSE donne pouvoir à Vanessa ALLAIN, Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Anne BRIDEL, Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Christine HEUDE, Patrick PLANCHET donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Magali BUDOR, Patricia MARSOLLIER, Anne-Marie MORLIER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Laurence DELAUNAY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_271-DE

DC_2026_271

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

- Projet immobilier "Le Garry" à Châteaubourg - Transfert d'équipements et espaces communs

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 442-8, L. 332-6 et L. 332-6-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2019_181 du conseil d'agglomération du 8 novembre 2019, portant modification des statuts de Vitré Communauté pour la prise de compétence en matière d'eau, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines ;

Considérant que la société LE GARRY, représentée par Madame Sandra BLOT, a déposé une demande de permis construire n° PC 035 068 22 V0034 , un transfert n° PC 035068 22 V0034 T01 et un modificatif n° PC 035068 22 V0034 M02 sur les parcelles AL n°543, 642, 719, 721, 750, 752, 754 et 755 situées dans le périmètre de la ZAC multisites, secteur ancienne gendarmerie, d'une superficie approximative de 5 340 m² ;

Considérant que cette entreprise envisage de réaliser une opération d'habitat composée de trois collectifs regroupant 53 logements (projet immobilier « Le Garry » ;

Considérant que cette entreprise sollicite Vitré Communauté en vue du transfert des équipements et des réseaux eaux pluviales urbaines et assainissement collectif de cette opération dans le domaine public de Vitré Communauté ;

Considérant que la convention prévoit le transfert, à l'issue des travaux d'aménagement réalisés aux frais de l'aménageur sous le contrôle de Vitré Communauté, des équipements et espaces communs suivants :
- Réseaux eaux pluviales urbaines et assainissement collectif ;

Considérant que le transfert définitif des équipements et espaces communs se fera par acte notarié, après achèvement des travaux, sans contrepartie financière ;

Il vous est proposé :
- D'approuver le transfert des équipements et des réseaux eaux pluviales urbaines et assainissement collectif de l'opération d'habitat composée de trois collectifs regroupant 53 logements à Châteaubourg – projet immobilier « Le Garry », au terme de la réalisation de l'opération d'aménagement ;
- D'approuver les termes de la convention de transfert d'équipements et espaces communs, jointe en annexe ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout acte relatif à cette affaire, notamment l'acte à intervenir en étude, après réception complète des travaux.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 68

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_271-DE

DC_2026_271

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- **Nombre de voix pour : 68**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
2 juil. 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DELAUNAY

Signé par Jean-Luc DELAUNAY
11e vice-président en charge de la voirie et réseaux divers, de l'ADAP, des bâtiments et des autorisations du droit des sols
3 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.